

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur ff assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 17h05'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 novembre 2018 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- M. RAVONE et Mme MOUKKAS vont arriver

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ.- Mme Myriam ABAD-PERICK et M. DECERF

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Nous sommes au complet M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : aujourd'hui, c'est date de clôture du dépôt des amendements budgétaires. Nous allons donc ouvrir et fermer la discussion sur les taxes 2019 et le budget 2019, y compris la note de politique générale. Nous examinerons la première partie des dossiers traditionnels.

Demain, nous commencerons par la motion qui a été déposée le mois dernier. Nous examinerons ensuite la deuxième partie des dossiers traditionnels et nous écouterons les réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Mercredi, ce sera la suite des réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques et nous aurons ensuite les interventions des Chefs de groupe sur les taxes 2019 et le budget 2019.

Enfin, jeudi, les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe, le vote de l'Assemblée sur les taxes provinciales 2019, le budget 2019 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2019. Et enfin, nous examinerons des dossiers à huis clos.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour. Le Collège provincial ayant souhaité présenter sa Déclaration de politique provinciale le 20 décembre prochain, ce point ne figure donc plus à l'ordre du jour de nos séances du mois de novembre ainsi que, pour les nouveaux Conseillers provinciaux, un courrier relatif à la RGPD.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018****V. – Éloge funèbre de Monsieur Albert SIMON, ancien Conseiller provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Madame le Gouverneur ff, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Albert SIMON, ancien Conseiller provincial.

Né à Longvilly en Province du Luxembourg, en 1926, Albert SIMON est décédé le 20 octobre 2018, à l'âge de 91 ans.

Elu au Conseil provincial en 1977 sur la liste du Parti Social Chrétien, Albert SIMON a siégé sur nos bancs jusqu'en 1994.

Agriculteur et cultivateur passionné, il fut l'un des fondateurs du Centre provincial liégeois de Productions animales.

Président de la Commission Agriculture de 1978 à 1981 et de 1987 à 1991, Albert SIMON a également été membre effectif de plusieurs Commissions en charge, notamment, des Affaires économiques ; de l'Enseignement et de la Formation, des Travaux, des Voiries et des Cours d'eau ainsi que de la Famille et de l'Enfance, du Logement et des Affaires sociales.

Actif au niveau communal, il exercera, en 1964, le mandat de Conseiller communal et, de 1968 à 1970, celui d'Echevin de Clermont-sur-Berwinne. De 1977 à 1982, après la fusion des Communes, il fut Echevin de Thimister.

Albert SIMON était titulaire de plusieurs distinctions honorifiques : Médaille d'or de lauréat du travail, Médaille d'or agricole de 2eme classe ainsi que Chevalier de l'Ordre de la Couronne. La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold lui fut remise lors de la réunion du Conseil provincial du 21 mai 1992.

Un message de sympathie et de condoléances a été adressé aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence).

Merci.

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 18-19/112 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 18-19/112).

Il a été proposé au Bureau du Conseil du 13 novembre dernier par le groupe MR les changements suivants : Monsieur Jean-Claude MEURENS en qualité de deuxième Vice-Président à la place de Madame Sabine NANDRIN ; Madame Anne THANS-DEBRUGE en qualité de deuxième Secrétaire à la place de Monsieur Jean-Claude MEURENS.

Je vous invite à en prendre acte.

**Document 18-19/027 : Modification de la répartition numérique au sein des Commissions du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 18-19/027).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous invite à prendre acte de la répartition nominative en Commissions qui va vous être déposée dans quelques instants.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

➤ **Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2019, y compris la note de politique générale**

**Document 18-19/012 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement général.**

**Document 18-19/013 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.**

**Document 18-19/014 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

**Document 18-19/015 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.**

**Document 18-19/016 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.**

**Document 18-19/017 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.**

**Document 18-19/018 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.**

**Document 18-19/019 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2019.**

**Document 18-19/020 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour actualisé.

Les documents 18-18/012 à 018 et 18-19/020 ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 18-19/019 a, quant à lui, été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

En troisième Commission, les documents 18-19/014 et 18-19/018 ont soulevé des questions et remarque.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

En deuxième Commission, le document 18-19/019 a également soulevé des questions.

J'invite donc le rapporteur, Mme Deborah COLOMBINI, à nous faire connaître les conclusions des deuxième et troisième Commissions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je voulais commencer à vous faire rapport des questions posées sur ces points par la troisième Commission.

Donc, il y a d'abord eu une question concernant l'article 18-19/014 relatif à la perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires, il était demandé du point de vue de la méthode d'une part et du rendement de l'autre, vu de la réduction du nombre d'agences bancaires et du nombre de membres du personnel, cette taxe ne risque-t-elle pas de voir diminuer ses recettes ?

Le Député provincial Meureau répond alors que pour l'instant, les résultats ne sont pas mauvais. Cela dit, nous sommes en début de législature et il n'est pas exclu que l'on soit amené à s'interroger sur cette question.

Donc, ce point en Commission a eu pour résultats 7 votes pour et 5 abstentions.

S'en est suivi un autre questionnement sur la taxe relative à la résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Là, ce n'est pas une question en réalité mais c'est plutôt une remarque. Un Commissaire regrettait un taux élevé, à savoir 1750, plus élevé que les recommandations faites dans la circulaire de la Région Wallonne. Ce regret est d'autant plus fort, dit-il, qu'il considère cet impôt comme injuste.

Le Député provincial Meureau répond que la Province de Liège se situe à la médiane des Provinces wallonnes. Deux Provinces taxent davantage et deux autres pratiquent un taux inférieur. En ce qui concerne le caractère « injuste », il l'entend mais note qu'à ce jour tous les groupes de travail qui se sont penchés sur la question, tant au Fédéral qu'à la Région, n'ont malheureusement pas trouvé mieux ! Enfin, compte tenu des recettes limitées de la Province, des frais croissants de personnel, de la diminution du Fonds des provinces, du deuxième pilier de pension, etc., cette taxe est une rentrée indispensable, une rentrée dont on ne peut se passer.

Ce point s'est conclu par un vote de 7 pour, 4 contre et 1 abstention.

J'en viens directement au rapport sur le projet de budget donc, qui est un rapport de la deuxième Commission. Plusieurs questions ont été posées, je vais essayer d'être la plus claire possible.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Donc, en page 18, relativement à un article, il était posé la question suivante : sachant qu'une modification de la durée de l'indemnité du traitement des Députés provinciaux et son plafonnement sont précédemment intervenus, sont-ils repris dans cet article budgétaire 101/620200/01 ?

La réponse est affirmative. La rémunération des Députés provinciaux figure en cet article, y compris les traitements différés qui sont ici prévus par l'ancienne législature, soit pour 4 ans maximum.

Toujours à la page 18 : article 101/620200/01. Comment s'explique le différentiel entre les engagements 2017 et la modification budgétaire 2018 ?

Réponse : il s'agit d'une augmentation naturelle liée à l'indexation.

Une question est posée relativement au rapport de la Cour des Comptes et on note une augmentation des dépenses de fonctionnement. La question est donc : qu'en est-il des loyers de la Caserne de Saive ?

Réponse : une convention formalise sa location de janvier 2018 à juin 2019 et si nous achetons le bâtiment en 2019, le coût de ces loyers sera déduit du prix d'achat.

À l'extraordinaire, comment expliquer le montant prévu pour le remplacement de la couverture de la toiture du Centre de Formation de Tennis ?

Réponse : cet article reprend également les sommes prévues pour le terrain de padel. Il faudra donc s'adresser au Service des Infrastructures pour connaître quelle est la part de l'un et quelle est la part de l'autre.

On revient à l'avis de la Cour des Comptes : comment le Collège se positionne-t-il sur la question de l'intégration, ou pas, aux services provinciaux des structures subsidiées à une hauteur supérieure à 50.000 € ?

Le Collège envisage d'évaluer au cas par cas la situation de ces infrastructures afin de déterminer ce qui serait le plus intéressant et le plus efficace. Il sera question de ces réflexions en Commission ultérieurement.

Quid de notre capacité d'emprunt ?

Nos emprunts sont d'environ 31 millions. Nous respectons donc bien évidemment les balises fixées par l'autorité de tutelle, balises qui sont de deux sortes : la balise de 50 €/habitant et la balise de la stabilisation de la dette.

Nous avons aussi travaillé sur le prélèvement du service ordinaire afin de financer l'extraordinaire. Cette maîtrise de la charge de la dette a pour résultat une diminution de la courbe de la dette globale et de la courbe de l'évolution de la dette, ce qui est assez remarquable.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Nous restons bien entendu attentifs et assurons un suivi rigoureux de ces évolutions afin de nous garantir les capacités d'emprunt nécessaires à la réalisation des projets.

À la page 136 relativement à l'article 752/613200/01, comment s'explique l'augmentation des frais de fonctionnement technique dans l'enseignement spécialisé ?

Elle s'explique par la prévision de montants estimatifs préalable au lancement d'un marché pour des travaux d'entretien en chauffage/sanitaire.

Qu'en est-t-il de l'augmentation des frais de fonctionnement liés au Centre de Réadaptation au Travail (CRT) ?

Cette augmentation est simplement liée à l'évolution du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les besoins en denrées alimentaires.

À la page 190, article 840/613100/01 : qu'en est-t-il de l'augmentation des frais de fonctionnement liés à la Maison du Social ?

C'est en fait lié à la convention HELPADO dont l'application n'est pas encore conceptualisée. Il s'agit d'un projet en 3 phases qui nous lie à des partenaires français en vue de permettre aux travailleurs en contact avec des jeunes de bénéficier d'une approche en santé mentale avec ces jeunes par application informatique, ce qui est un inédit.

Un premier financement de 100.000 € est déjà intervenu et on entre ici dans une deuxième phase avec un même montant demandé.

Il est ensuite question de l'Institut médico-pédagogique de Micheroux et on s'interroge : comment s'explique l'intervention à 50 % seulement du pouvoir subsidiant relativement à la rémunération du personnel ?

La réponse est évasive : les 50 % restants sont sans doute alloués à du personnel non enseignant. Mais vérification sera apportée auprès des services compétents.

Page 110, article 701/612000/01 : pourquoi des jetons de présence sont-ils prévus dans le fonctionnement de la Maison des Langues ?

Il s'agit en fait du remboursement des frais de déplacement des élèves dans le cadre d'un projet subsidié.

Page 195, article 871/702020/01 : comment s'explique la diminution de la part publique en médecine sportive secteur public/privé ?

Elle s'explique en raison d'une réorganisation du département : l'activité vaccination prend fin et est remplacée par le détachement de deux médecins dans le cadre d'une convention avec le CHU et le CHR.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Question : on est propriétaire du CREF (Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région Wallonne), est-on concerné par la problématique des terrains synthétiques ? La réponse est très simple : non.

Et enfin, quid des craintes en matière de financement du Centre hélicoporté ?

La Ministre de la Santé s'est montrée rassurante sur ce point. La Province s'inscrit en complémentarité du Fédéral concernant ce service : en plus d'un subside de 52.000 €, elle prend en charge la publicité autour de ce service.

Le budget a été approuvé en Commission par 6 voix pour et 5 abstentions.

J'ai terminé mon travail.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour cette première intervention, je crois que vous avez été particulièrement complète.

En ce qui concerne les documents 18-19/012, 013, 015, 016, 017 et 020, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 5 abstentions pour les documents 18-19/012, 013, 016, 017 et 020, et par 10 voix pour et 2 abstentions pour le document 18-19/015.

J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui. Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Mme Catharina CRAEN, Mme Murielle FRENAY, M. Marc DELREZ, Mme Marie MONVILLE, M. Luc NAVET, M. Serge ERNST, Mme Marie-Christine SCHEEN

J'invite les intervenants à se présenter à la tribune. Mme Catharina CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. Cet amendement sur le soutien aux Maisons médicales.

Début décembre 2017, l'Agence Intermutualiste publiait une étude sur le coût et la qualité des soins de santé dans de tels centres de santé. Elle comparait 50.000 patients inscrits dans les maisons médicales et 50.000 autres issus du système de la médecine à la prestation.

Qu'apprenait-on ? Les Maisons médicales travaillant au forfait ne sont pas plus chères pour la société, elles sont gratuites pour le patient et elles dispensent en outre des soins de meilleure qualité que la médecine à la prestation. Cette première ligne gratuite et accessible permet également de désengorger les examens et les spécialistes.

Pour le PTB, ces centres de soins de proximité constituent le modèle d'avenir d'une politique de soins de santé.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

D'ailleurs, une enquête réalisée par le Réseau de Lutte contre la Pauvreté auprès des organisations spécialisées dans la lutte contre la pauvreté révèle que ces dernières font des Maisons médicales une priorité politique afin d'intervenir contre l'inégalité entre riches et pauvres.

En menant une politique active à tous les niveaux de pouvoir, il devrait être possible, d'ici 2025, que 20% des Liégeois soient inscrites dans une Maison médicale. Il est évident que nous avons besoin de plus de soutien pour ce type de structure dans les centres urbains comme dans les centres de village.

La Province de Liège, dans le cadre de ses compétences de santé et de prévention, devait venir en aide à ces Maisons médicales par des subsides d'aide à l'installation mais aussi à travers des projets concrets de prévention.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons ajouter un nouvel article budgétaire doté d'un euro prévisionnel à ce titre.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, la parole est à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'un euro prévisionnel pour une analyse du budget provincial en termes de budget sensible aux genres.

Partout dans le monde, des inégalités entre femmes et hommes persistent dans tous les domaines : représentation politique et accès au pouvoir décisionnel, vie économique et emplois, accès à l'éducation et la formations et aux facteurs de production. L'égalité des femmes et des hommes est une condition d'un développement humain durable.

Les pouvoirs publics sont engagés par des textes internationaux traduits en engagements nationaux ou locaux à réaliser cet engagement.

La budgétisation sensible au genre articule l'approche de genre en vue de l'égalité des femmes et des hommes et les processus de budgétisation. Le budget sensible aux genres est une composante essentielle de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans la mesure où le budget est un des principaux outils techniques d'une politique, cette articulation avec le genre est déterminante pour passer de l'égalité des droits « de fait » à l'égalité réelle mise en œuvre.

Car un budget n'est jamais neutre, il reflète des choix politiques, sociaux, économiques et écologiques. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme les progrès sociaux, économiques, culturels.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Le budget sensible aux genres, comme l'approche intégrée du genre, sont transversales : elles concernent tous les domaines des politiques et pas seulement la santé, l'éducation, le social... mais aussi l'économie, l'énergie, les transports, les technologies et tous les acteurs, services de l'Etat, administration, mais aussi les entreprises, associations.

Le budget sensible aux genres attire l'attention sur le fait que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas une question sociale mineure, mais une composante des politiques macroéconomiques et du modèle de développement humain dans son ensemble.

Voir les budgets provinciaux sous la loupe du genre, c'est rendre visible les disparités afin de les corriger. Les inégalités hommes-femmes persistent dans nos sociétés pas en apparence mais souvent bien ancrées, ce n'est plus une évidence mais une habitude : comment se passer de ces habitudes en faisant apparaître très clairement cette distorsion dans les budgets c'est un bon exercice qui met en lumière non pas des erreurs mais des principes budgétaires égalitaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Il y a d'autres demandes de questions ? M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

À l'ère d'internet et des technologies de l'information, la connaissance n'a jamais été aussi accessible. Pourtant, malgré cette accessibilité accrue, le besoin pour les étudiantes et étudiants de disposer de lieux accessibles pour se concentrer individuellement et travailler ensemble est toujours bien présent.

L'ouverture élargie des bibliothèques est un vrai sujet et un vrai défi si l'on souhaite garantir un enseignement supérieur de qualité aux 9.000 étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Aujourd'hui, la moyenne européenne des heures d'ouvertures des bibliothèques universitaire est de 65h/semaine. Les 9 bibliothèques de la HEPL cumulent une moyenne approximative de 29 heures par semaine avec une pointe à 44 heures par semaine sur le site du Barbou. Nous sommes donc en tout cas bien loin de cette moyenne européenne. La raison principale est l'absence d'ouverture tardive en soirée ou d'ouverture le week-end. C'est pourtant une pratique qui tend à se généraliser tant dans les besoins sont grands chez les étudiants pour trouver un lieu calme où se concentrer et étudier.

Le nombre de places n'est pas non plus au rendez-vous sur de nombreux sites particulièrement en période de blocus. Parfois ce ne sont que quelques dizaines de places assises pour des sites qui en accueillent des centaines. Bien sûr la configuration de chaque bâtiment ne se prête pas aisément à la construction d'une extension ou à une ouverture tardive du fait de la présence d'un internat. Mais aujourd'hui, alors que l'Université de Liège s'apprête à réserver l'accès uniquement à ses étudiants dans ses bibliothèques en période de blocus, il devient de plus en plus urgent d'établir un plan « Bibliothèques et salles d'études » à la HEPL.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Nous proposons donc d'ouvrir un article budgétaire d'un euro prévisionnel pour établir un tel plan et envisager en concertation avec le personnel des bibliothèques, le Département Infrastructures et les Conseils étudiants, l'ouverture de nouvelles places en bibliothèques et / ou l'extension horaire de certaines implantations en fonction des besoins.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à présent à Mme Marie MONVILLE.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues,

Pas d'amendement me concernant mais votre vision sur différents sujets, sachant qu'ils impacteront nécessairement sur le budget provincial de l'exercice.

D'abord, concernant les zones de secours. En février 2015, le Collège provincial attribuait un marché de consultance relatif à la réalisation d'une étude d'optimisation de l'organisation et du fonctionnement des zones de secours en Province de Liège à la sclr BDO.

Au mois de septembre de la même année, l'assemblée générale de l'asbl Liège Europe Métropole prenait acte des résultats de l'étude et décidait de faire siennes les recommandations. Cinq axes de développement étaient identifiés parmi lesquels le projet pilote de « Dispatching commun » pointé comme prioritaire.

Quelle est votre vision sur la suite des opérations et la mise en œuvre des différentes recommandations ? Quels moyens entendez-vous y consacrer ?

Concernant maintenant l'avenir des Provinces, le 2 mai dernier, le Président de l'APW, notre ancien collègue Paul-Emile Mottard, et Christian Behrendt, constitutionnaliste, présentaient une étude scientifique et prospective sur les différentes hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes.

Cette dernière propose une piste, parmi d'autres, qui pourrait être examinée dans le cadre du débat sur l'évolution de l'institution provinciale. Une invitation à la réflexion sur une meilleure articulation des services publics, depuis les Communes jusqu'à la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'intérêt général, étaient lancée. Une réflexion qui invite à une utilisation rationnelle des ressources et deniers publics.

Quelle réponse allez-vous accorder à cette invitation ? Quelles actions envisagez-vous d'initier ?

Concernant l'aide aux associations. Nouvelle mandature, nouveau départ ! Et pourquoi pas nouvelles pratiques avec cette toute nouvelle équipe ?

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Penchons-nous sur les dépenses de transfert à l'ordinaire : 2.905.168 euros dédiés à la culture aux loisirs et aux fêtes ; 1.919.655 euros consacrés aux sports ; 1.162.441 euros aux arts parmi lesquelles une pluie de subsides en soutien à des projets qui nous sont chers.

Cependant, au terme de 5 années au sein de ce Conseil, je ne parviens pas toujours à discerner les raisons pour lesquelles tel projet d'asbl remporte d'avantage de faveur que tel autre.

Une grille de critères objectifs permettrait de comprendre, voire peut-être de réajuster certaines aides, pour éviter de tomber dans la tradition, dans l'acquis puis surtout répondre aux souhaits de transparence, d'équité et d'objectivité formulés par le citoyen, pas forcément l'électeur.

Aussi, lors de nos travaux en Commission, nous avons pu examiner la situation d'une asbl en difficulté financière. Ce n'en est qu'une parmi d'autres. L'intervention provinciale lui permettra peut-être de tendre vers l'équilibre, cette fois-ci.

D'autres difficultés se présentent lorsque l'association n'a pas procédé aux publications utiles et que, faute de suivi administratif, une liquidation ou une procédure en dissolution judiciaire doit s'envisager. Mais c'est aussi en amont du projet que les initiateurs ont besoin de conseils sur les procédures à suivre, les choix les plus opportuns à opérer.

Je souhaite ici insister sur le fait que l'aide financière ou logistique n'est pas la seule voie de soutien au réseau associatif. Tout aussi utile serait le soutien au management et à la gestion de ces asbl. Il leur manque en effet un guichet où les administrateurs puissent déposer leurs questions. Un lieu où trouver des conseils et solutions pour leur permettre de faire vivre leur projet. Une initiative provinciale en ce sens serait heureuse et opportune.

Enfin, concernant l'Environnement, revenons une nouvelle fois au plan climat.

Monsieur le Député, vous avez donné le coup d'accélérateur en poussant les Communes à adhérer au projet POLLEC, vous avez fourni la carte d'orientation, mais vous avez omis d'approvisionner les entités locales en carburant. Du coup, elles pédalent et restent encore loin de la ligne d'arrivée.

Quelles nouvelles actions envisagez-vous pour donner une nouvelle impulsion à nos Communes et atteindre ensemble les objectifs que nous nous sommes fixés ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. La parole est à présent à M. Luc NAVET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chères Conseillères, chers Conseillers.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

La triennale du Design se compose d'expositions qui explorent le Design-social.

Il relève que les objets exposés sont parfois pertinents mais il serait judicieux de faire l'expérience dans l'espace public.

Sans la pratique dans la rue, il est difficile de vérifier l'efficacité d'un banc public, d'un abribus, d'un abri pour sans-abri.

Il serait également nécessaire de présenter davantage les créateurs liégeois peut-être notamment en associant les écoles d'art comme l'Académie des Beaux-Arts et Saint-Luc. En restant dans la même enveloppe budgétaire, on peut faire nettement mieux.

Dans cette logique, l'ASBL Wallonie Design devrait permettre de favoriser le lien entre les créateurs et le monde industriel en suscitant l'investissement financier de ceux qui demain pourraient concrétiser les projets.

En l'absence de cette réalité, si la Triennale du Design-social ne se répand pas dans l'espace public, le risque est de cultiver « l'entre soi ».

En maintenant le volet destiné aux professionnels, on peut s'adresser aux publics concernés qui ne fréquente pas les expositions.

Il serait peut-être aussi utile de mettre en avant les pratiques en amateur.

En conclusion, Monsieur le Député provincial – Président en charge de la Culture, je vous suggère de faire travailler et réfléchir le Service Culture sur une programmation différente pour la prochaine édition de la Triennale de Design social.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à présent à M. Serge ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Depuis quelques années un poste budgétaire est prévu au budget provincial pour l'aide à l'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques.

La prime de 2.500 € au départ est passée depuis à 15.000 € pour aider les Communes dans cette démarche.

Ma première question concerne la prime. La Province annonce sur son site qu'une centrale d'achats prévue pour 4 ans est disponible à l'ensemble des collectivités publiques (Villes et Communes, hôpitaux, intercommunales, Zone de Police, CPAS, etc.)

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Vu les difficultés budgétaires de la plupart des zones de police de notre province, serait-il possible de prévoir la même prime que celle accordée aux Communes ?

Ma deuxième question concerne la technologie et le nombre de bornes installées. Si la carte sur le site de la Province est à jour, 4 bornes sont installées à ce jour.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi si peu de bornes électriques sont installées à ce jour alors que le projet existe depuis de nombreuses années ?

Êtes-vous satisfaits de la technologie proposée et est-elle toujours adaptée vu l'évolution technologique rapide dans ce domaine ?

Est-ce que le système de carte de paiement en collaboration avec Nethys est efficace et utilisé ?

Lors de l'installation sur les sites para-provinciaux, qui est associés à l'élaboration du dossier technique pour éviter une mauvaise implantation au départ ?

Merci.

Une seconde question : lors de la précédente législature nous avons vu arriver sur nos bancs 3 fardes offertes par La Province.

Elles étaient présentées comme un outil nécessaire pour une meilleure connaissance des institutions au niveau de la Province de liège et ses 84 Communes.

Si nous avons bien reçu la liste complète des mandataires des 84 Communes et de la Province (farde 1 et 2), la troisième farde est toujours restée vide, le Schéma de Développement Territorial ayant pourtant été adopté.

Le CDH-CSP souhaite connaître les intentions de la même majorité PS-MR à l'initiative de ce flop au niveau de la communication.

Quid du cout budgétaire si vous persistez à l'imprimer avec le renouvellement des Conseils communaux et du Conseil provincial ?

Pouvez-vous nous dire si nous devons ramener les vieilles fardes pour les recycler ou les détruire ? De plus, votre Note de Politique générale parle de transition numérique. Pourtant, régulièrement nous recevons comme d'autres citoyens des invitations par la poste pour des manifestations souvent culturelles.

Est-il prévu une rationalisation de ces courriers qui va de pair avec la nouvelle réglementation au niveau du RGPD ? Avez-vous évalué l'impact budgétaire et écologique ?

Merci pour vos réponses.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à Mme Marie-Christine SCHEEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Conseillers, chères Conseillères.

Dans un rapport résultant de quatre années de recherches internationales, plus de 400 scientifiques ont tiré des conclusions catégoriques : l'agriculture industrielle est novice pour le climat, pour la santé, pour l'économie, le développement et l'environnement. Et à l'avenir, c'est l'agroécologie.

La Province de Liège doit être, en collaboration avec la Région wallonne, à l'initiative pour transformer fondamentalement notre modèle agricole. Nous devons développer des méthodes de production pour l'agriculture qui prennent en compte les aspects écologiques, comme la gestion des sols, la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité, la plantation d'arbres pour le stockage du carbone, la gestion des zones ombragées.

L'agroécologie, c'est plus que seulement de l'agriculture biologique. En bref, c'est l'écologie de nos systèmes d'alimentation. Et avec les scandales alimentaires à répétition (Finopril, Veviba), il devient urgent de réfléchir toutes les étapes de la chaîne alimentaire pour préserver notre santé et celle de nos écosystèmes.

Avec le PTB, nous pensons que la Province pourrait très vite investir dans deux axes d'intervention. Le premier, c'est la mise sur pied d'une formation complètement dédiée à l'agroécologie à l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid. Le second, c'est le développement par les Services Agricoles de la Province de formations sur l'agroécologie à destination des agriculteurs avec l'accompagnement nécessaire pour aider nos agriculteurs à changer progressivement de modèle.

Pour ces deux axes, nous proposons donc de provisionner deux articles budgétaires d'un euro prévisionnel. À charge de la Province d'établir les coûts en personnel et en fonctionnement nécessaires. Nous sommes certains que ces investissements seront bénéfiques pour l'alimentation de toutes les Liégeoises et les Liégeois, pour nos agricultrices et agriculteurs comme pour la préservation de nos écosystèmes pour les générations à venir.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Plus personne.

Je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées dès maintenant. Il n'y en a plus !

Nous allons maintenant procéder à l'examen de la première partie des dossiers traditionnels.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018****➤ EXAMEN DES DOSSIERS TRADITIONNELS**

**Document 18-19/028 : Subventions provinciales – Délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial telle que prévue par l'article L2212-32 § 6, alinéas 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.**

**Document 18-19/029 : Subventions provinciales à octroyer dont le montant est inférieur à 2.500 euros – Fixation des modalités d'octroi et d'emploi desdites subventions.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 18-19/028, 18-19/029) ont été regrouvés à la demande des membres du Bureau.

Le document 18-19/028 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le deuxième Vice-Président du Conseil.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le Bureau s'est réuni le mardi 13 novembre 2018 à 16h30 pour débattre de la délégation faite au Collège provincial d'octroyer, en toutes matières d'intérêt provincial, des subventions dans les trois cas suivants : premièrement, lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites qui y sont inscrites à cet effet et approuvées par l'autorité de tutelle ; deux, lorsqu'il s'agit de subventions en nature, sans limite de valeur ; trois, lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances imprévues et impérieuses et ce, sans limite de montant.

À la question d'un membre du Bureau quant au suivi de l'octroi de ces subventions, il est précisé que le Collège est tenu de rédiger un rapport annuel à notre Assemblée après avoir contrôlé l'utilisation des subventions octroyées.

À la question d'un autre membre, à savoir si cette disposition était nouvelle, il lui est répondu que la même résolution avait été votée en début de la mandature précédente.

Suite à ces questions, le Bureau décide d'adopter le projet par 6 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le deuxième Vice-Président du Conseil. En ce qui concerne le document 18-19/029, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Bureau vous propose de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Nous allons donc scinder les 2 dossiers.

Sur le document 18-19/028 :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Sur le document 18-19/029 :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/138 : Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales à participation provinciale : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration par cooptation, en remplacement des conseillers provinciaux non réélus aux élections provinciales du 14 octobre 2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 18-19/138).

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Ce document sera soumis à l'examen et au vote du Bureau ce jeudi 29 novembre.

Par conséquent, le vote de l'Assemblée sur ce document interviendra également jeudi 29 novembre.

**Document 18-19/021 : Demande de modification d'affectation de subvention – Sollicitation de la Commune de Marchin.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 18-19/021).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc NAVET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NAVET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je suis en apprentissage comme Conseiller donc il y aura peut-être quelques éléments que j'aurais loupés.

Le document a fait l'objet de débats. La Commune de Marchin a fait une demande de requalification du subside alloué par la Province. Cette réaffectation entraîne une réflexion et un questionnement au sein de la Commission. Remarques et questions formulées : comment se fait-il que l'on verse un subside anticipativement ?

Un débat autour des pratiques de versements anticipés de subsides dans d'autres niveaux de pouvoirs a lieu. L'exemple de la FWB est cité, à savoir 80% du subside sont versés à l'acceptation du dossier et le solde de 20% est versé lors de la réception des justificatifs.

Un Conseiller signale que la Commune de Marchin, qui a connu une perte industrielle importante, a décidé d'investir dans la culture pour relancer l'industrie locale.

Un autre Conseiller remarque que le projet n'a pas encore démarré. Il s'agit d'un subside qui avant pour but de faire un appel à d'autres pouvoirs publics pouvant attribuer des moyens financiers pour réaliser le projet, répond le Député provincial – Président en charge de la Culture.

On procède au vote et le résultat est de 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/022 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Radio-Télévision-Culture » et « Télévesdre ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 18-19/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/030 : Subsidés supracommunaux – Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 3 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre du Plan triennal 2016-2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 18-19/030).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

### **Document 18-19/031 : Règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque Chiroux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 18-19/031).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 18-19/032 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

### **Document 18-19/033 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry », en abrégé « Académie Grétry » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/034 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Office provincial des Métiers d'Art de Liège» – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/035 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/036 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain - La Châteaigneraie » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/037 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2009-2013 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2017 par les avenants n°1, 2, 3 et 4 entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal De Liège », en abrégé « OPRL » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2017-2018/Prévisions 2018-2019.**

**Document 18-19/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 18-19/032, 18-19/033, 18-19/034, 18-19/035, 18-19/036, 18-19/037, 18-19/038, 18-19/039, 18-19/040) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 18-19/034, 038 et 039 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première commission s'est réunie ce 20 novembre et a examiné une série de rapports d'évaluation. Parmi ceux-ci, quelques-uns ont soulevé des questions.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Le document 18-19/034 relatif à l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art de Liège » : un Commissaire est en demande de clarification. Il lui est répondu qu'il s'agit ici de la transmission par l'asbl d'un rapport, avec données budgétaires, dans le cadre du contrat de gestion conclu avec la Province. Le commissaire s'étonne d'y voir mentionnés différents subsides provinciaux et n'en comprend pas bien la distinction.

Il lui est répondu que l'asbl perçoit un subside de fonctionnement inscrit au budget provincial et en complément, des subsides octroyés par projet, ce qui engendre des écritures budgétaires différentes. Le Commissaire suggère qu'une réflexion globale, plutôt que morcelée, soit envisagée. La procédure actuelle lui est justifiée pour raisons techniques.

Ce point 34 a fait l'objet d'un vote à 8 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Le document 18-19/038 relatif à l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » a interpellé un Commissaire qui s'étonne de voir apparaître une provision importante de 539.000 euros pour pécules de vacances. S'agit-il d'une mesure nouvelle ?

Il lui est répondu que la réponse sera apportée au PV, réponse que je vous transmets dès lors : « Contact pris avec l'asbl OPRL, la provision destinée aux pécules de vacances n'avait jamais été faite depuis la création de l'orchestre faute de bénéfices suffisants. En 2017, la Fédération Wallonie Bruxelles a souligné ce manquement aux règles législatives. L'asbl a dès lors eu l'obligation de se mettre en règle. Grâce aux bénéfices engendrés en 2017, elle a pu se mettre en ordre en provisionnant le montant de 529.773,95 €. Un solde 2018 permettra compléter le montant des pécules de vacances ».

Ce point a fait l'objet d'un vote de 7 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Enfin, le document 18-19/039 relatif à la « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » a fait l'objet d'un débat autour des difficultés de cette association qui présente un bilan avec une importante perte cumulée et un manque de trésorerie.

Cette situation met en questionnement certains Commissaires, notamment sur l'aide appropriée à lui apporter. Il est rappelé que ce n'est pas la première asbl qui n'est pas en équilibre et que la finalité de celle-ci reste importante.

Ce point a été voté avec 6 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 18-19/032, 033, 035, 036, 037 et 040, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre 1ère Commission vous propose de les adopter par :

- 6 voix pour et 5 abstentions, pour le document 18-19/032 ;
- 8 voix pour et 3 abstentions, pour les documents 18-19/033 et 040 ;
- 9 voix pour et 2 abstentions, pour les documents 18-19/035 et 036 ;
- 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, pour le document 18-19/037.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Mme MARECHAL, Chef de groupe (de son banc).- Nous souhaitons scinder le dossier 18-19/032 des autres dossiers Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons donc directement voter sur ce dossier si vous le voulez bien.

Pour le document 18-19/032 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le vote globalisé des autres documents :

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les huit autres documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 18-19/041 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel d'Engis ».**

**Document 18-19/042 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art ».**

**Document 18-19/043 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien de la Ville de Huy.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018****Document 18-19/044 : Octroi de subventions en matière de Relations internationales et institutionnelles – Demande de soutien de l’asbl « Association pour les Nations Unies ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30, 31, 32 et 33 de l’ordre du jour (documents 18-19/041, 18-19/042, 18-19/043, 18-19/044) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 18-19/044 ayant soulevé une question, j’invite le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Synthèse de la première Commission sur les points 030, 031, 032, 033 pourtant sur diverses subventions.

Le groupe Ecolo demande des précisions sur le point 33 donc 18-19/044. Le Député – Président ainsi que les services administratifs présents expliquent que cela concerne une aide financière de notre institution pour l’organisation d’une campagne de sensibilisation à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, sensibilisation à l’occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de celle-ci via diverses actions telles que représentations théâtrales etc.

Le public cible sera entre 10 et 30 ans, l’asbl portant le projet est « Association pour les Nations Unies », donc une asbl et son président est M. Pierre Galand.

La réponse donne a satisfait les représentants Ecolo, le résultat du vote est de 8 pour et 3 abstentions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. En ce qui concerne les documents 18-19/032, 033, 035, 036, 037 et 040, ceux-ci n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose de les adopter par :

- 9 voix pour et 2 abstentions, pour le document 18-19/041 ;
- 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, pour le document 18-19/042 ;
- 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 18-19/043.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 18-19/113 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Opéra Royal de Wallonie – Centre lyrique de la Communauté française » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/114 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » – Exercice 2016-2017/Prévisions 2017-2018.**

**Document 18-19/115 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « CLAP Wallonie » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/116 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Élus Meuse – Condroz – Hesbaye » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/117 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège Provincial de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/118 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/119 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/120 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 18-19/113, 18-19/114, 18-19/115, 18-19/116, 18-19/117, 18-19/118, 18-19/119, 18-19/120) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 18-19/114 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Eva FRANSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRANSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Excusez-moi aussi, c'est la première fois.

Voilà, à propos de ce document 18-19/114 relatif au Théâtre de Liège de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de la création théâtrale et chorégraphique, une Commissaire a fait une observation concernant le faible montant de la subvention de 85,00 € en regard de l'importance du rapport exigé.

Cela n'a suscité aucun commentaire et le résultat du vote est de 8 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les documents 18-19/113 et 18-19/115 à 120, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par :

- 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 18-19/113, 115 et 116 ;
- 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, pour le document 18-19/117 ;
- 9 voix pour et 2 abstentions pour le document 18-19/118 ;
- 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions pour le document 18-19/119 ;
- 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions pour le document 18-19/020.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui. Mme Nicole MARCEHAL.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Président, Mesdames, Messieurs, chacun en vos titres et qualités.

Une petite justification de vote sur le point 18-19/117, c'est une question de principe je dirais, nous sommes de fervents défenseurs de la supracommunalité.

Dans trois arrondissements de notre province, elle se développe de façon tout à fait démocratique. L'arrondissement de Liège persiste à faire l'entre soi en n'exceptant que les Bourgmestres et en refusant donc la présence d'un des groupes démocratiques de cette région.

Je vous remercie.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. J'imagine que nous allons pratiquer à un vote séparé de tous les documents :

Concernant le point 18-19/113 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/114 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/115 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**Concernant le point 18-19/116 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/117 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/118 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/119 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le point 18-19/120 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/139 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 18-19/139).

Ce document sera soumis à l'examen de la première Commission ce mardi 27 novembre.

Par conséquent, le vote de l'Assemblée sur ce document interviendra également demain.

**Document 18-19/023 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien « Centre régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRVI) ».**

**Document 18-19/024 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville ».**

M. LE PRESIDENT.- Points 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 18-19/023, 18-19/024) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 18-19/023 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Une seule demande de précision au sujet de l'année manquante dans le document 18-19/023. Madame la Députée a répondu qu'il s'agissait d'octobre et novembre 2018 et qu'il existait une longue collaboration entre la Province et le CRVI.

Le vote : 8 pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 18-19/024, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 18-19/045 : Résiliation de la convention d'objectifs conclue entre la Province de Liège et MM. Marcel HARDY, Quirin DESWYSEN et Jean-Paul HEGGEN (association de fait « Bureau régional des arbitres de Liège »).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 18-19/045).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie le 23 novembre afin d'examiner le document 18-19/045 portant sur la résiliation de la convention d'objectifs conclue entre la Province de Liège et Messieurs Hardy, Deswysen et Heggen, association de fait « Bureau régional des arbitres de Liège ».

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Un Commissaire demande une explication quant à la résiliation. Il lui est expliqué qu'il y a quelques années un subside avait été accordé à cette association de fait en personne physique. Entre les instances et les personnes citées, des désaccords sont apparus. Les trois personnes demandent par ce fait d'être dégagées des obligations qu'elles avaient. Le Comité provincial a repris les activités mais sous forme d'une ASBL. Un dossier sera présenté par la suite afin d'être subsidié.

Le Comité provincial s'engagera à remplir ses obligations.

Votre commission a voté avec 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Centre Verviétois de Promotion de la Santé» en abrégé « C.V.P.S. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Centre Liégeois de Promotion de la Santé», en abrégé « C.L.P.S. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/049 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

**Document 18-19/050 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/051 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social », en abrégé « L'Observatoire » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry », en abrégé « CRT » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège », en abrégé « JIL » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/055 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/056 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/057 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57 de l'ordre du jour (documents 18-19/046, 18-19/047, 18-19/048, 18-19/049, 18-19/050, 18-19/051, 18-19/052, 18-19/053, 18-19/054, 18-19/055, 18-19/056, 18-19/057) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 18-19/053 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

La deuxième Commission avait à son ordre du jour le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL Centre de Réadaptation par le Travail d'Abée Scry, document 18-19/053 pour l'exercice 2017 – prévisions 2018.

Un Commissaire demande quels travaux sont prévus au niveau du bâtiment d'Abée Scry ? Il lui est répondu que la question serait transmise à la DGE Infrastructures pour obtenir une réponse rapidement à sa question.

La Commission vous propose d'adopter par 6 voix pour et 5 abstentions le rapport d'évaluation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 18-19/046 à 052 et 18-19/055 et 056 ; 6 voix pour et 5 abstentions pour les documents 18-19/053, 054 et 057.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Nous voterons donc séparément les documents 18-19/054 et 057 et nous regrouperons le vote des dix autres documents.

Concernant le dossier 18-19/054 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le dossier 18-19/057 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les documents 18-19/046, 18-19/047, 18-19/048, 18-19/049, 18-19/050, 18-19/051, 18-19/052, 18-19/053, 18-19/055 et 18-19/056 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces 10 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

**Document 18-19/058 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Ville d'Eupen.**

**Document 18-19/059 : Octroi de subventions en matière d'Affaires Sociales – Demande de soutien de l'asbl « Cré et Arts ».**

**Document 18-19/060 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Embarquement immédiat ».**

**Document 18-19/061 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 58, 59, 60 et 61 de l'ordre du jour (documents 18-19/058, 18-19/059, 18-19/060, 18-19/061) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 18-19/121 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris », en abrégé « CSD-Réseau Solidaris » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/122 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/123 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/124 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide et Solidarité » – Exercice 2017.**

**Document 18-19/125 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/126 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Études et de Documentation Sociales de la Province de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/127 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/128 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'entraînement et de formation de**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

**haut niveau en Football de la Région wallonne », en abrégé « C.R.E.F. » – Exercices 2016-2017/Prévisions 2017-2018.**

**Document 18-19/129 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication de Liège », en abrégé « MPCL » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/130 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/140 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio Télévision Culture », en abrégé, « R.T.C. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/141 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 73 de l'ordre du jour (documents 18-19/121, 18-19/122, 18-19/123, 18-19/124, 18-19/125, 18-19/126, 18-19/127, 18-19/128, 18-19/129, 18-19/130, 18-19/130, 18-19/140, 18-19/141) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces douze documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 5 abstentions pour les documents 18-19/121, 122, 128 et 141 ; 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 18-19/123 à 127, 18-19/129, 130 et 140.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Nous allons donc scinder les votes pour les documents 121, 122, 128 et 141 des huit autres documents :

Concernant le document 18-19/121 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 18-19/122 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 18-19/128 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 18-19/141 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les documents 18-19/123, 18-19/124, 18-19/125, 18-19/126, 18-19/127, 18-19/129, 18-19/130, 18-19/140 :

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, Le Conseil adopte les huit résolutions.

### **Document 18-19/025 : Désignation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 74 de l'ordre du jour (document 18-19/025).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 18-19/026 : Approbation du plan d'entreprise et du budget 2019 de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 75 de l'ordre du jour (document 18-19/026).

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/062 : AIDE : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 26 novembre 2018.**

**Document 18-19/063 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2018.**

**Document 18-19/064 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2018.**

**Document 18-19/065 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2018.**

**Document 18-19/066 : CILE : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2018.**

**Document 18-19/067 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2018.**

**Document 18-19/068 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2018.**

**Document 18-19/069 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2018.**

**Document 18-19/070 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2018.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

**Document 18-19/071 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 30 novembre 2018.**

**Document 18-19/072 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 30 novembre 2018.**

**Document 18-19/073 : SPI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 novembre 2018.**

**Document 18-19/074 : PUBLIFIN : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 30 novembre 2018.**

**Document 18-19/075 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 novembre 2018.**

**Document 18-19/076 : NOSBAU – Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2018 – Transfert de la compétence en matière de logement de la Région wallonne à la Communauté germanophone.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90 de l'ordre du jour (documents 18-19/062, 18-19/063, 18-19/064, 18-19/065, 18-19/066, 18-19/067, 18-19/068, 18-19/069, 18-19/070, 18-19/071, 18-19/072, 18-19/073, 18-19/074, 18-19/075, 18-19/076) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quinze documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose d'adopter les documents 18-19/062 à 18-19/072 et 18-19/074 et 075 par 7 voix pour et 5 abstentions ; d'adopter le document 18-19/073 par 10 voix pour et 2 abstentions et de prendre connaissance du document 18-19/076.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Nous allons donc scinder les votes pour les documents 074 et 075 des treize autres documents :

Concernant le document 18-19/074 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 18-19/075 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les documents 18-19/062, 18-19/063, 18-19/064, 18-19/065, 18-19/066, 18-19/067, 18-19/068, 18-19/069, 18-19/070, 18-19/071, 18-19/072, 18-19/073, 18-19/076 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces treize résolutions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les treize résolutions.

**Document 18-19/077 : Service Sécurité civile de la Direction générale provinciale – Acquisition, par rattachement à l'accord-cadre pour la livraison d'équipements terminaux de la SA ASTRID, de 1.428 pagers de type BIRDY 3G au profit du personnel opérationnel des 6 zones de secours.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 91 de l'ordre du jour (document 18-19/077).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/078 : Cultes – Compte 2017 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge, rue du Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis défavorable.**

**Document 18-19/079 : Cultes – Budget 2019 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis.**

**Document 18-19/080 : Cultes – Budget 2019 de la Fabrique d'église orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Sérafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 92, 93 et 94 de l'ordre du jour (documents 18-19/078, 18-19/079, 18-19/080) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre Commission vous propose de les adopter par 11 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 18-19/081 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/082 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/083 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/084 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », en abrégé « D.T.V.L. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/085 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/086 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 95, 96, 97, 98, 99 et 100 de l'ordre du jour (documents 18-19/081, 18-19/082, 18-09/083, 18-19/084, 18-19/085, 18-19/086) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 10 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 18-19/087 : Mise en non-valeurs de créances dues au compte « produits divers » de divers établissements provinciaux et du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 101 de l'ordre du jour (document 18-19/087).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/088 : Désignation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 d'un receveur spécial des recettes au Lycée technique provincial Jean Boets.**

**Document 18-19/089 : Désignation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 d'un receveur spécial des recettes à la Crèche « Les Pacolets ».**

**Document 18-19/090 : Désignation au 1<sup>er</sup> novembre 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Internat Supérieur Paramédical.**

**Document 18-19/091 : Désignation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Athénée provincial de Flémalle – Guy Lang.**

**Document 18-19/092 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Athénée provincial de Flémalle – Guy Lang.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 102, 103, 104, 105 et 106 de l'ordre du jour (documents 18-19/088, 18-19/089, 18-19/090, 18-19/091, 18-19/092) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter 7 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces 5 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/131 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.****Document 18-19/132 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » – Exercices 2016-2017/Prévisions 2017-2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 107 et 108 de l'ordre du jour (documents 18-19/131, 18-19/132) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 10 voix pour et 2 abstentions pour le document 18-19/131 et 7 voix pour et 5 abstentions pour le document 18-19/132.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 18-19/133 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne la taxe sur les établissements dangereux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 109 de l'ordre du jour (document 18-19/133).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/134 : Désignation d'un comptable des matières pour l'I.P.E.A. de la Reid.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 110 de l'ordre du jour (document 18-19/134).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/093 : Pôle des Savoirs et Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Réaménagement des voiries périphériques (Boulevard de la Constitution et rue des Bonnes-Villes) – Marché conjoint – Convention et documents du marché de travaux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 111 de l'ordre du jour (document 18-19/093).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne ce dossier, je vous informe qu'il est impératif que chacun signe, aujourd'hui, les annexes 18bis relatives à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics. Le document vous est distribué à l'instant.

### **Document 18-19/094 : Parc d'activités économiques d'Amay – Acquisition d'un terrain, appartenant à la SPI, situé dans le parc d'activités économiques d'Amay à proximité du hall de stockage de sel – Modification de la surface et du prix.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 112 de l'ordre du jour (document 18-19/094).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 18-19/095 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents», en abrégé « CRMA » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/096 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « CRDG » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/098 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève », en abrégé « CRA » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/099 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Moselle » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/100 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/101 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL-VEGEMAR » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120 de l'ordre du jour (documents 18-19/095, 18-19/096, 18-19/097, 18-19/098, 18-19/099, 18-19/100, 18-19/101, 18-19/102) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 18-19/102 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Un Commissaire a posé une question d'ordre général sur les documents 95 à 102. La question était de savoir quel serait l'impact d'une suppression des points APE sur le budget de ces différentes asbl.

La réponse est que l'impact serait très lourd, en effet, les points APE représentent environ la moitié du budget dédié au personnel dans ces différentes asbl.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Nous avons procédé à un vote, il y a eu 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 18-19/095 à 101, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous propose de les adopter par 11 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 18-19/103 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Flémalle.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 121 de l'ordre du jour (document 18-19/103).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/135 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.00 Euros hors TVA.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 122 de l'ordre du jour (document 18-19/135).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. La quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

**Document 18-19/136 : Redéploiement immobilier à Verviers – Partenariat public-privé – Aliénation des biens immobiliers provinciaux suite à l'attribution du marché de promotion de travaux – Vente de l'immeuble sis Rue Donckier 42 par les firmes MOURY-WUST – Demande de mainlevée partielle de l'inscription hypothécaire constituée à notre profit – Paiement anticipé à imputer sur les annuités dues par les firmes MOURY-WUST.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 123 de l'ordre du jour (document 18-19/136).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 18-19/104 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme Didactique de la Province de Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/106 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Rebonds » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/107 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

**Document 18-19/137 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 124, 125, 126, 127, 128, et 129 de l'ordre du jour (documents 18-19/104, 18-19/105, 18-19/106, 18-19/107, 18-19/108, 18-19/137) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Le document 18-19/104 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Votre cinquième Commission, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, s'est réunie le lundi 19 novembre dernier pour débattre du document 18-19/104 concernant le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » Exercice 2017 – prévisions 2018.

Une Commissaire intervient pour indiquer son embarras devant le rapport d'activités présenté, lequel fait état d'activités parfois peu conformes à l'objet social de l'ASBL dont question, tel que celui-ci a été libellé dans ses statuts publiés au Moniteur.

L'ASBL Carrefour en effet se donne pour mission de familiariser les élèves de l'enseignement provincial avec l'univers de la culture au sens large, ainsi qu'avec la pratique du sport.

Si le volet sportif ne pose pas problème, par contre les choix d'activités posés en matière culturelle laissent à désirer et s'inscrivent a contrario des valeurs prônées, en faisant la part belle à des visites de parcs d'attraction ou de délasserment du style Disneyland, ce qui témoigne tout de même d'une interprétation très particulière de la notion de « culture pour tous ».

D'autre part, le choix des établissements partenaires paraît aléatoire, dès lors que les mêmes établissements situés à Flémalle, Huy et Micheroux profitent des services de l'ASBL de manière répétée, de sorte que l'action de Carrefour ne se déploie pas vraiment sur l'ensemble du territoire de la province.

Il est répondu que les activités proposées aux élèves ont certes un caractère récréatif mais qu'elles poursuivent aussi un but de socialisation dont l'importance ne doit pas être négligée sachant que les bénéficiaires sont généralement des élèves en internat de l'enseignement provincial. Quant à la question de la répartition des bénéfices sur le territoire, cela est vrai et c'est dû sans doute au dynamisme relatif des différents établissements. La remarque sera transmise au Président de l'ASBL.

Le Commissaire souhaite insister et fait remarquer encore que le rôle d'une ASBL paraprovinciale n'est pas d'organiser des excursions dans des parcs d'attraction à caractère commercial qui se distinguent en outre par leur peu d'égards pour les droits de leurs propres travailleurs.

Il lui est répondu que l'activité de l'ASBL ne doit pas être réduite à cette seule dimension et que des sorties plus culturelles sont parfois organisées.

Le point est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 18-19/105 et 108 et 18-19/137, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter à l'unanimité.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2018

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

### **Document 18-19/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 130 de l'ordre du jour (document 18-19/142).

Ce document sera soumis à l'examen et au vote de la cinquième Commission ce mardi 27 novembre.

Par conséquent, le vote de l'Assemblée sur ce document interviendra également demain.

### **VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018**

M. LE PRESIDENT.- Point 131 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que l'examen des points à huit clos se déroulera ce jeudi 29 novembre.

Nous nous retrouvons dès demain, mardi 27 novembre à 17H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 19H00'.